commissaire de police, M. le maréchal-des-logis de la gendarmerie de Marquise sont venus corriger quelques sommes des ouvriers calmes, ou des fauteurs de désordre, en un mot, quelle est la situation véritable. La voici, nous sommes presque tous mariés et avons des enfants à nourrir, et à élever le mieux qu'il nous est possible.

» Nous ne demandons aucune augmentation de salaire, nous ne refusons de travailler que pour une seule raison, c'est que l'on ne paie pas le fruit de notre travail, alors que l'on nous doit une paie de deux mois.

» Comment voulez-vous, Monsieur, que nous puissions vivre, et obtenir du crédit chez nos fournisseurs, qui ont, eux aussi, tout à craindre d'une catastrophe prochaine de ces établissements jadis si florissants, sous la direction si sage et si honnête de feu M. Léon Pinard, que nous regrettons tous.

» Nous n'avons pas de rentes, nous, Monsieur, nous donnons la sueur de notre corps chaque jour pour gagner notre pain honnêtement, en vertu de quel droit où de quel abus ne nous paie-t-on pas ?

» Parce que nous n'avons pas de chance d'être de ces gros actionnaires, ou de gros obligataires qui reçoivent régulièrement les intérêts des prêts qu'ils ont fait, devons-nous être à la merci des caprices, ou du mauvais vouloir du liquidateur de la Société des Hauts-Fourneaux de Marquise.

» Nous répondons catégoriquement, non; nous désirons ardemment travailler, mais nous demandons à être payés et nous pensons, monsieur le rédacteur, que vous serez le premier à reconnaître que notre prétention n'a rien d'excessif ni d'arbitraire. »

En ce qui concerne les obligataires, les correspondants du journal boulonnais sont dans l'erreur, car si les ouvriers n'ont pas reçu leur salaire, les porteurs d'obligations, eux aussi, n'ont pas touché leur dernier coupon. Nous ajouterons même qu'une partie de ces obligations ne sont pas dans les mains de gros capitalistes, comme ils l'insinuent ; mais qu'ils sont le placement de la petite épargne.

Il n'en est pas moins regrettable que la liquidation ait laissé le paiement des salaires en souffrance.

P.-S. — « Une dépêche datée de samedi annonce que les ouvriers ont été payés. Le travail reprendra la semaine prochaine. »

Le commencement de grève qui avait éclaté dans les établissements de MM. Cail et Cie, à Denain, avait pris fin par suite d'arrangements survenus entre la maison Cail et les ouvriers.

Vendredi matin, un certain nombre d'ouvriers ne sont pas rentrés au travail.

Les ouvriers réclament 10 heures de travail par jour et un seul repas à midi.

ROUBAIX-TOURCOING
et le Nord de la France

Par arrêté du Préfet du Nord, sont nommés membres du jury des concours de juments suitées et de poulains :

Concours de Bergues, du 15 au 18 juin: MM. Potié, membre du Conseil général ; Albert Legrand, id.; Lespagnol, président du tribunal civil ; Crespel-Tilloy ; Lefebvre, cultivateur à Mons-en-Pévèle.

Concours de Lille, le 22 juin : MM. Legrand de Lecelle, conseiller général ; Cissya, conseiller général; Biesweal, conseiller général; Hubert Leguigneur, président de la société d'agriculteur de Bourbourg; Dawainne, président du comice agricole de Saint-Amand, Dantu, cultivateur à Steene.

Concours de Cambrai, du 15 au 18 juin: MM. Boulanger, membre du Conseil général, Allain-Chartier, id., de Bouteville, id. ; Vallez, membre du Conseil d'arrondissement ; Boulanger, président du comice agricole de Cambrai; Henri Boutry, de Lille.

Concours de Douai, le 3 juillet. — MM. Charles Seydoux, membre du Conseil général ; Macarez, id. ; Bernard, id.; Ernest Legrand, id.; Jules Decroix, banquier à Lille.

Bernard, agriculteur, à Roost Warendin; M. de Cossigny, directeur du dépôt d'étalons de Compiègne, fera partie du jury de chaque concours avec voix délibérative.

M. Pollet, médecin vétérinaire départemental à Lille, remplira, auprès de chaque jury, les fonctions de secrétaire avec voix délibérative.

Par arrêté préfectoral en date du 4 juin 1881, les trois commissions chargées dans le département du Nord, d'examiner les aspirants et les aspirantes au brevet de capacité pour l'instruction primaire, ouvriront leur deuxième session de l'année 1881, le lundi 4 juillet prochain, à huit heures du matin :

1° A Lille, dans une des salles de la préfecture ;

2° A Douai, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville ;

3° A Valenciennes, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville.

L'ordre des examens est réglé ainsi qu'il suit :

Aspirantes au brevet élémentaire ou de second ordre. —Lundi 4 juillet. — Séance du matin. — Orthographe : Dix minutes sont accordées aux candidats pour revoir leur travail. — Ecriture : Trois quarts d'heure. — Exercice de composition française : Une heure et demie.

Séance de l'après-midi. — Arithmétique : Une heure et demie. — Couture.

Brevet supérieur ou de premier ordre. — Lundi 11 juillet. — Séance du matin. — Composition sur les sciences : Quatre heures.

Séance de l'après-midi. — Composition en dessin : Trois heures.

Mardi 12 juillet. — Séance du matin. — Composition française : Trois heures.

Séance de l'après-midi. - Langues vivantes (le thème est commun à toutes les langues) : Deux heures.

Aspirants au brevet élémentaire ou de second ordre. — Lundi 18 juillet. — Même ordre et même durée des compositions que pour les aspirantes.

Brevet supérieur ou de premier ordre. — Lundi 25 et mardi 26 juillet. — Même ordre et même durée des compositions que pour les aspirantes.

Les aspirants et les aspirantes devront se faire inscrire au plus tard le 25 juin, terme de rigueur, à la Préfecture, à Lille (*Secrétariat de la Direction départementale*), et déposer à l'appui de leur demande d'inscription :

1° Un extrait dûment légalisé, sur papier timbré, de leur acte de naissance constatant, pour le brevet élémentaire, qu'ils avaient seize ans, et pour le brevet supérieur dix-sept ans accomplis, le 1er janvier 1881 ;

2° Une déclaration écrite de leur main faisant connaître s'ils veulent subir uniquement l'examen du brevet élémentaire ou s'ils se présentent en même temps aux épreuves du brevet supérieur. Leur signature devra être légalisée par le Maire de la commune où ils résident ;

3° Une autre déclaration faisant connaître devant laquelle des trois commissions siégeant simultanément dans le Nord ils désirent se présenter, ainsi que l'adresse exacte et précise à laquelle leurs dépêches devront leur être retournées.

Conformément aux instructions ministérielles, les aspirantes qui ont échoué au mois de mars dernier, bien que ne remplissant pas les conditions exigées par les articles 4 et 5 du décret du 4 janvier 1881, sont autorisées à se faire inscrire à la prochaine session :

1° Pour le brevet élémentaire, si elles ont 16 ans révolus au 4 juillet 1881.

2° Pour le brevet supérieur, si elles ont 17 ans révolus à la même date.

L'examen pour le certificat d'aptitude à la direction des salles d'asile aura lieu à Lille, à la salle d'Asile-Modèle, rue des Rogations, le lundi 1er août, à 8 heures du matin.

Les aspirantes devront produire, avant le 20 juillet, avec leur demande d'inscription, leur acte de naissance constatant qu'elles ont 21 ans accomplis, des certificats attestant leur moralité et indiquant les lieux où ils ont résidé et les occupations auxquelles elles se sont livrées depuis 5 ans au moins.

Le 4 septembre doit avoir lieu, à Paris, un grand festival en l'honneur de Pierre Dupont.

La présidence en reviendra à M. Gustave Nadaud, le chansonnier roubaisien, qui vient d'écrire la lettre suivante à M. Guinet, organisateur de la fête :

« Mon cher Emile,

» Dès qu'il n'y a pas de discours et surtout de politique, j'accepte avec grand plaisir la présidence que vous m'offrez.

» Je demanderai à chanter soit une chanson de Dupont, soit une chanson que je ferai en l'honneur de Dupont. Vous me donnerez votre avis sur ce point.

» Veuillez me croire, etc.

» G. NADAUD. »

M. Desante, avocat, nommé juge de paix du canton Nord-Est de Lille, par décret du 28 mai dernier, a prêté serment en cette qualité à l'audience de la 1re chambre du tribunal civil du 4 juin.

Par suite de l'affluence des voyageurs sur la ligne du Nord, le train express de Paris est arrivé hier à 11 h. 38 du soir, avec 58 minutes du retard.

Nous apprenons que le 43e de ligne se rendra, le 15 juillet, à Dunkerque, pour prendre part aux exercices de tir à longue portée, qui doivent avoir lieu dans cette ville.

L'Ecole de Natation de Lille est ouverte au public à partir d'hier dimanche 5 juin.

Au moment de solder une dépense qu'elle venait de faire dimanche matin, sur la Grand'Place, Mme Degardin, s'est aperçue qu'on lui avait enlevé son porte-monnaie, contenant 80 fr. Auteur inconnu.

On a arrêté hier, un ouvrier tisserand de la rue Beaurewaert, nommé Léopold Verbecke.

Ce jeune homme est prévenu d'avoir blessé un de ses camarades en le frappant.

L'auteur du vol de montre commis chez M. Despiegeel, rue du Fort, est connu. C'est un apprenti teinturier, nommé Eugène Gérard. Il a été transféré, hier, à la maison d'arrêt de Lille.

Un de nos confrères de Lille, qui possède « une salle de dépêches » ouverte au public, a le désir, bien légitime à coup sûr, d'utiliser son local au mieux de ses intérêts et de l'agrément de ses lecteurs.

Or, pour atteindre ce but, il avait exposé dans la susdite salle deux cadres d'annonces intéressant un de ses amis. Hier, l'administration du timbre le déclara de ce chef en contravention avec l'article 30 de la loi de juillet 1852 régissant, paraît-il, la matière.

Si nous avons bien compris, on a considéré la salle des dépêches du journal comme un lieu public.

Il y a là, en tout cas, un point de droit à établir et tous ceux qui ouvrent leur maison, ou une partie de leur maison, au public, ont intérêt à savoir comment la justice entendra appliquer ici la loi de juillet 1852.

Il paraît que le transit du gibier donne lieu assez souvent, à des difficultés gênantes et même onéreuses pour les commissionnaires de cette sorte de marchandises.

M. le Préfet du Nord, vient donc d'adresser aux services compétents, copie des instructions émanées à ce sujet du ministère de l'intérieur.

Dès que le gibier ne fait que passer, sans arrêt dans les départements où la chasse est interdite, la prohibition portée par la loi n'est pas applicable.

On se rappelle la scène de violences qui a éclaté le 1er mai, dans la nuit, rue des Etaques, à Lille, et dont un agent de police Deconynck, un pâtissier, M. Bécuwe, et la famille Descamps ont été victimes.

Le tribunal correctionnel a établi comme suit les responsabilités de cette affaire :

La culpabilité des individus arrêtés, pour coups et blessures à la famille Descamps, aux sieurs Deconinck, agent de police, et Bécuwe, pâtissier, à qui l'on a en outre volé sa montre, a été complètement démontrée.

Le tribunal, après une délibération de quelques minutes, a prononcé les condamnations suivantes : 2 mois de prison à Jules Bricourt, Bernard Rémars, Léopold Wallaert, Edouard Fétiche et François Planquelle, qui ont le moins contribué à la distribution des horions ; 3 mois à Alexandre Moreau, l'agresseur de l'agent Deconinck; 4 mois a Henri Vanacker, le promoteur de toute l'affaire ; 3 mois à Alphonse Galle, l'un des plus acharnés contre l'inoffensif pâtissier, et 6 mois à Louis Pouchain qui, après avoir pris une part active à l'affaire, a volé le porte-monnaie de Descamps père et probablement la montre de Bécuwe.

Le *Propagateur* fait le récit suivant d'une attaque nocturne qui aurait eu lieu à Lille tout récemment :

L'avant-dernière nuit, dit-il, vers une heure, un homme bien mis fut attaqué à l'angle de la rue Nationale et de la Place, par un individu qui lui enleva violemment sa montre et sa chaîne, puis s'enfuit.

La victime se mit à crier: «Au voleur!» et après une course à travers différentes rues, arriva épuisé près de la brasserie Vandamme, rue de la Baignerie, mais toujours en criant : « Au voleur ! »

Les garçons brasseurs sortirent aussitôt mais n'aperçurent plus personne. Tous deux avaient pris la rue de la Halloterie, où le volé perdit de vue son voleur. Le volé a, nous assure-t-on, porté plainte et on espère arrêter la coupable.

Les voleurs sont assez nombreux dans plusieurs quartiers et particulièrement aux abords de l'école Jussieu. Les voisins s'en plaignent, et la police a commencé hier à agir. Ce sont, la plupart, des vauriens de dix-huit à vingt ans qui, n'ayant pas le courage de travailler, cherchent dans le vol et le jeu, leurs moyens d'existence.

Voici les affaires traitées au Conseil municipal de Tourcoing (séance du 27 mai).

Le Conseil municipal,

Adopte les conclusions du rapport du Maire, au sujet du chemin de fer d'Armentières à Tourcoing ;

Renvoie à la Commission spéciale de la question de la subvention de la ville pour l'établissement d'un embranchement de canal ;

Emet un avis favorable à l'adoption du projet de M. l'ingénieur Flamant pour l'exécution du grand canal du Nord, avec demande que le tracé soit complété, en le faisant partir de Tourcoing et Roubaix, en passant par Lille, plutôt que de lui faire prendre naissance à Courrelles-Lens ; et émet en outre le vœu que le Gouvernement mette à l'étude la construction d'un canal maritime, de Dunkerque à Lille ;

Renvoie à la Commission des Eaux l'examen de plusieurs rapports du directeur du Service des Eaux

Sur la proposition de la Commission des Beaux-Arts (rapporteur, M. Ch. Merlin), décide le principe de la construction, sur la place des Nonnes, d'un kiosque à demeure pour l'exécution de concerts publics, dont le projet sera étudié ultérieurement, et, en attendant, vote un crédit pour la construction, sur la même place, d'un kiosque provisoire ;

Renvoie à la Commission de la voirie l'examen à faire de la répartition dans les quartiers de la ville d'un certain nombre de lanternes de grande intensité ;

Renvoie à l'examen de la Commission des halles et marchés : — une demande du facteur de la criée pour la prorogation de son traité ; — une demande du même pour expédier aux environs le surplus des approvisionnements de la criée de Tourcoing.

Atteste les faits repris dans un rapport du Maire au sujet d'une demande en réhabilitation ;

Renvoie à l'examen de la Commission des Finances : la question d'exemption de taxes d'octroi sur les savons industriels; — des modifications à introduire dans le règlement de la caisse des retraites des employés municipaux ; — une demande d'atténuation de loyer d'une case de tripier à l'abattoir ;

Emet un avis favorable à l'approbation d'un traité passé entre l'Etat et les Hospices pour le traitement des militaires malades, de passage ou évacués ;

Autorise le Maire à renouveler bail avec un propriétaire pour la location du terrain où se trouve érigée l'annexe du Bureau du Conditionnement ;

Entend le rapport de la Commission spéciale (rapporteur M. Dehaene), au sujet des travaux exécutés à l'Asile des Cinq-Voies ;

Nomme MM. Emile Destombes et Leprince membres du Conseil de direction de la caisse d'Epargne, en remplacement de MM. Binet père, non acceptant, et H. Lorthiois, démissionnaire ;

Ajourne au moment où les compte et budget des hospices lui seront soumis, et aussi à l'époque où l'Administration hospitalière fera des propositions, l'examen de la demande de M. Dervaux, de faire le nécessaire pour assurer des services d'incurables, de syphilitiques, etc.

Infanticide à Bois-Grenier

La gendarmerie a amené hier au soir, à Armentières, la servante de M. Leigneil agriculteur, à Bois-Grenier. — Cette jeune fille devenue mère, il y a une quinzaine de jours, n'hésita pas pour se débarrasser de son enfant, à le jeter dans une pièce d'eau, située en face du cabaret de l'*Ange-Gardien*.

La découverte du cadavre du pauvre petit être, mit en éveil la gendarmerie ; et, ses soupçons ne tardèrent pas à se porter sur la jeune fille en question dont la réputation était douteuse.

Tout d'abord, elle répondit aux accusations portées contre elle par d'énergiques dénégations, elle se déclara calomniée et voulut jouer le rôle de l'innocence opprimée. Mais hier, quand elle se vit sérieusement soupçonnée, elle fit les aveux les plus complets. Elle avoua avoir, il y a quinze jours, mis au monde un enfant pendant la nuit, et l'avoir jeté elle-même dans la mare indiquée.

Dès le lendemain matin, surmontant sa fatigue et ses douleurs, elle vaquait à ses occupations journalières, et répondait à ceux qui l'interrogeaient sur sa mauvaise mine, qu'elle avait une forte fièvre.

Cette femme est partie ce matin pour Lille, sous bonne escorte.

— DUNKERQUE. — Tout le monde connaît le jeu de quilles, chacun sait comment il se joue. Les quilles sont placées sur le sol et une boule lancée à travers doit les abattre. Celui qui en a mis le plus grand nombre à terre a gagné la partie.

D... père et fils, bateliers de leur état, sont de première force à ce jeu là, mais ils ont une façon toute particulière de le comprendre. Ils se servent tout à la fois et des quilles et de la boule, et savez-vous sur quoi ils visent ? sur les gens, les carreaux, les bouteilles, etc.

C'était le 23 du mois dernier, à Bourbourg, nos deux lanceurs de boule entraient dans le cabaret tenu par le sieur V... Un chien, appartenant à un des consommateurs, flaira-t-il de trop près le pantalon de D... fils, cela se peut ; toujours est-il que celui-ci, peu patient, décocha un maître coup de pied à l'animal. Le propriétaire de la bête se fâcha et reprocha vivement à D... son acte de brutalité. D... envoya promener homme et chien et menaça même le premier de lui en faire autant qu'à son animal.

Une querelle s'éleva, le père vint se joindre à son fils, d'autres consommateurs prirent fait et cause pour le chien ; quant à ce dernier, on ne dit pas s'il se mêla au débat dont il était la cause, il est à supposer néanmoins qu'il donna sa voix. Bref, la mêlée devient générale.

Les deux bateliers furent, non sans peine, mis à la porte du cabaret.

Furieux, ils reviennent à la rescousse et cette fois-ci armés du jeu de quilles qu'ils ont trouvé dans la cour. Bientôt les projectiles, volent à travers les vitres et réduisent en miettes tout ce qu'ils rencontrent sur leur passage, c'est un bombardement dans toutes les règles.

Ce fut un sauve qui peut complet. Le malheureux cabaretier s'arrachait les cheveux de désespoir.

Le premier moment de stupeur passé, consommateurs et patron reprennent l'offensive et tombent à bras raccourcis sur le père et le fils, les saisissent et les ficelant comme deux saucissons, les mettent bientôt dans l'impossibilité de nuire

Quelques instants après, la gendarmerie venaient prendre livraison des deux coils vivants.

Voilà nos deux joueurs devant le tribunal correctionnel, ils doivent être contents, car ils ont gagné la partie et l'enjeu qu'ils empochent est, pour le père, un mois de prison, pour le fils, trois jours, et pour chacun d'eux cinq francs d'amende.

Ils feront bien de changer de méthode et de se contenter du jeu ordinaire, conclut sagement l'*Autorité*.

— CALAIS. — La nuit dernière, l'équipage du bateau de pêche n° 99, patron Charles Imbert, du port de Calais, entendit un individu se noyer en plein détroit du Pas-de-Calais, à environ cinq milles des bancs de Sand, un léger canot de plaisance portant le nom de Dart, monté par un jeune homme paraissant âgé de 18 ans.

La mer commençant à devenir houleuse, nos braves matelots s'empressèrent de prendre le canot à la remorque et de recueillir à bord ce jeune navigateur inexpérimenté qui infailliblement aurait péri.

Arrivés au port de Calais, ils le remirent aussitôt entre les mains des autorités maritimes auxquelles il a dit être sujet allemand ; il a déclaré en outre que se trouvant sans ressources à Douvres et voulant retourner dans son pays, il avait enlevé, à la société des régates de cette ville, dans le but de faire la traversée de Douvres à Hambourg, le léger esquif sur lequel on l'a trouvé.

Après avoir reçu les déclarations ci-dessus, le vice-consul d'Allemagne fut informé de manière à ce qu'il puisse prendre les mesures nécessaires au sujet de ce jeune homme.

— Par un récent arrêté de M. le ministre des finances, M. Lambert, vérificateur des douanes de 1re classe à Calais, vient d'être nommé contrôleur des douanes à la même résidence.

— AMIENS. — Jeudi à minuit, la rue de l'Union, à Amiens, était mise en émoi par une tentative d'assassinat qui venait de se commettre dans la maison portant le n° 24.

Depuis plusieurs jours, sans aucun motif, Joséphine Carpentier avait quitté son mari, Anatole Delétoile, pour demeurer avec sa mère qui l'attirait souvent chez elle.

Jeudi, Delétoile rencontre sa belle-mère, prend le café avec elle dans une buvette de la rue de Beauvais et obtient que dans la soirée elle lui ramène sa femme.

A dix heures, ne la voyant pas arriver, il va chez sa belle-mère, frappe à plusieurs reprises à la porte. Enfin celle-ci se lève et vient lui ouvrir.

Delétoile supplie alors sa femme de revenir habiter avec lui.

Sur son refus énergique, il l'embrasse à diverses reprises, puis tout à coup pris d'un accès de colère, il la frappe d'un coup de couteau sous le sein gauche.

Ensuite, comme affolé, jetant son arme, il se sauve et est bientôt mis en état d'arrestation

La blessure est grave et la victime a été transportée d'urgence à l'Hôtel-Dieu.

Delétoile était considéré dans son quartier comme un bon mari.

C'était un jeune ménage sans enfants. Le mari est âgé de 23 ans et la femme de 21. Ils auraient pu vivre très heureux, si les deux époux n'avaient pas eu à compter avec un entourage dont l'influence a été des plus pernicieux.

— DOUAI. — La société de géographie de Douai vient de fonder deux prix en faveur des classes des écoles primaires communales de l'arrondissement de Douai.

Le concours aura lieu le 18 juin.

— AULNOYE. — Un terrible accident vient de terrifier cette commune.

Une jeune mère, madame Gayet, âgée de 25 ans, a voulu traverser la voie, en portant un berceau dans ses bras.

Elle a été atteinte par l'express de 8 h. 35, et absolument broyée.

C'était un horrible spectacle.

Madame Gayet laisse deux enfants, dont l'aîné a 5 ans, et le second 2 ans.

Son mari est chauffeur à la gare d'Aulnoye.

— SAINT-QUENTIN. — On écrit de cette ville au *Progrès* :

« Mardi prochain le tribunal de commerce sera appelé à juger, entre ouvrier tisseur et patron, un procès bien gros de conséquences. L'ouvrier a fait constater des erreurs de métrage dans le règlement de son compte.

» Il soutient que ses erreurs son habituelles et demande une révision générale. Si la fraude est constatée pour un ouvrier, que feront tous les autres ? A quels chiffres tout cela pourra-t-il monter ?

» L'émotion est vive dans le monde des patrons et des ouvriers. Le syndicat des tisseurs a prié M. E. Delattre, du barreau de Paris, de venir défendre les intérêts de l'ouvrier. »

— AIRE. — Plusieurs journaux annoncent la création d'un grand établissement métallurgique près de Béthune. Il y a erreur.

Les terrains sont déjà achetés ou en voie d'achat à quatre kilomètres d'Aire, quoique sur l'arrondissement de Béthune. En effet, c'est à Isbergues, entre la chapelle, la voie ferrée, et le rivage du canal près de l'entrepôt des mines de Flechinelle, que l'on va fonder une aciérie. Quinze hectares doivent former les dépendances de cette vaste usine, et recevoir les constructions destinées à abriter environ 800 ouvriers et leurs familles.

Tels sont les renseignements donnés dans le pays.

Il paraîtrait que les usiniers voulaient s'établir plus près de la ville d'Aire ; ils ont fait des démarches pour les terrains entre le cimetière, le canal et la Lys du côté de la route du Fort. Malheureusement le génie qui conserve avec un soin scrupuleux nos fortifications, s'y est opposé.

Des pourparlers avaient été engagés ensuite pour chercher les moyens de placer l'usine du côté de la porte Notre-Dame, vers le pont Dessoly, mais l'emplacement se trouvait insuffisant et les ingénieurs renonçant à s'établir chez nous, se sont reportés jusqu'à Isbergues.

Si les faits sont exacts, et nous le croyons, ils sont très regrettables. Notre ville reste serrée dans de vieilles murailles, contre son gré, et il faut encore que les servitudes repoussent les grands établissements qui veulent profiter d'un emplacement exceptionnel à la bifurcation de plusieurs canaux.

Nous avons, il est vrai, pour compensation, des herbes à couper à foison, sur les remparts, les bastions, les demi-lunes, les parapets, les bancs et autres fortifications, mais c'est un revenu bien maigre et il est de plus en plus fâcheux que nous ne soyons pas déclassés.

(*Echo de la Lys*).

— MAUBEUGE. — Un affreux malheur est arrivé vendredi, entre 6 et 7 heures du soir, à Maubeuge. Deux soldats du 84e de ligne se sont noyés en se baignant dans la Sambre, au lieu dit les *Buttes de Louvroil*. On dit qu'ils savaient parfaitement nager, mais il paraîtrait qu'ils venaient de manger et ils ont peut-être eu une congestion; un de ces infortunés a été retiré de l'eau un moment après, mais trop tard cependant pour pouvoir être rappelé à la vie. Son malheureux compagnon n'a été retrouvé que samedi matin.

C'est, bien entendu, malgré les défenses expresses des règlements militaires que ces malheureux soldats étaient aliés se baigner isolément. Leur désobéissance leur a coûté cher.

— SAINT-PIERRE-LEZ-CALAIS. — Un pigeon voyageur est descendu avant-hier chez M. Victor Declercq.

Il portait sur une de ses ailes l'inscription suivante : Cortral, *Société du Progrès*.

M. Declercq tient ce pigeon à la disposition de son propriétaire.

— DENAIN. — Un horrible suicide vient de jeter la consternation parmi les habitants de la *Nouvelle Cité*. Octave Boulanger, ben ouvrier finisseur à l'aciérie, marié à une femme de 25 ans, a deux enfants, l'un de 4 ans, l'autre de 3 mois. Avant-hier, il rentrait de son travail à 11 h. 1/2 du soir ; il fut surpris de ne pas trouver sa femme au logis. Il fit des recherches dans toute la maison et ne trouvant rien, il se décida à visiter même le grenier. Là un spectacle horrible s'offrit à sa vue ! Il se trouva en face du cadavre sa femme... La malheureuse s'était coupé la gorge avec un rasoir.

Le sang coulait en abondance, la figure était livide, les yeux hagards, mais elle ne donnait plus signe de vie

On releva le corps et on l'étendit sur le lit, et on avertit la gendarmerie qui vint dresser le procès-verbal de decès.

D'après la rumeur publique, la pauvre femme ne jouissait pas de toutes ses facultés.

Le mari est désespéré, et la famille dans une profonde désolation.

— Nous apprenons la mort de M. Elie Payen, maire de Denain. Une péritonite l'a enlevé en quelques jours.

Etat-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 4 juin. — Louis Matthys, rue de Soubise, nouvelle cour Browaeys, 14. — Blanche Terryn, rue de la Guinguette, cour Duhamel, 7. — Floris Meurisse rue de Condé, maisons Tilly, 84, aux 3 Ponts. — Marie Ghesquiez, rue de Flandre, 78. — Julienne Bekaert, contour Saint-Martin, 15. — Gabrielle Bédué, rue du Fort, 270. — Henri Carlier, rue des [illegible], pour Vrinan, 15. — [illegible] Spileers, rue de l'Hommelet, cour Wille, 2. — Zénaïde Bilcke, rue du Fort, 94.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 4 juin. — Jeanne Christiaen, 1 mois, rue Darbo, cour Tiberghien, 3. — Jean Celme, 70 ans, fileur, rue Turgot, cité Targot, 5. — Anaïse Bauduin, 19 ans, bobineuse, rue du Tilleul, cour Vandale, 10. Joséphine Durier, 54 ans, ménagère, rue de l'Epeule, cour St-Joseph, 2. — Jules Dubosquelles, 3 mois, rue Ste-Thérèse, cour Bernard, 2. — Henri Delfosse, 2 mois, rue de Lannoy, fort Desprez, 22. — Marie Leclercq, 73 ans, ménagère, rue Lacroix, maisons Bayart, 8. — Caroline Voët, 75 ans, rentière, rue de Blanchemaille, 8. — Casiodore Descarpentries, 22 ans, employé de commerce, rue de l'Alma, 142. — Maria Bovyn, 3 mois, rue Bayart, 8. — Rose Ovelacq, 69 ans, ménagère, rue de la Guinguette cour Duhamel.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille DEWITTE-PINARD, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Caroline VOET, veuve de Monsieur Antoine DEWITTE, décédée à Roubaix, le 4 juin 1881, dans sa 76e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la MESSE DE CONVOI, qui sera célébrée le lundi 6 juin, à 8 heures 1/2, aux VIGILES, qui seront chantées le même jour, à 6 heures du soir, et aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le mardi 7 dudit mois, à 10 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Blanchemaille, 8.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église du Saint-Sépulcre, à Roubaix, le mardi 7 juin 1881, à 9 heures 1/2 pour le repos de l'âme de Monsieur Amand-Marie-Joseph PAUCHET, officier des douanes en retraite, époux de Dame Marie-Antoinette-Félicité GODIN, décédé à Roubaix, le 4 juin 1880, à l'âge de soixante-dix ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le mardi 7 juin 1881, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Marie DUPIERS, décédée à Roubaix, le 4 mai 1881, dans sa soixante-dix-huitième année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le mercredi 8 juin 1881, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Antoine AST, constructeur-mécanicien, époux de Dame Hermance ALLARD, décédée à Roubaix, le 3 mai 1881, à l'âge de cinquante ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priés de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église Saint-Joseph, à Roubaix, le mardi 7 juin 1881, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame Idilia-Adèle-Euphémie CARDŒN, épouse de Monsieur Joseph DECLERCQ, décédée à Roubaix, le 22 avril 1881, à l'âge de 63 ans et 10 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le mardi 7 juin 1881, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Hilaire-Joseph POLLET, grainetier, époux de Dame Charlotte BAYARD, décédé à Roubaix, le 23 mai 1880, dans sa 55e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église paroissiale du Saint-Sépulcre, à Roubaix, le jeudi 9 juin 1881, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis Joseph LEURIDAN, décédé à Roubaix, le 2 mai 1881, dans sa 58e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Belgique.

BRUXELLES. — Un vol important, a été commis, dans la nuit de vendredi, rue des Friipiers. Le magasin de bijouterie de M. Sturbelle a été littéralement mis au pillage, et tous les objets précieux et de petit volume en ont été enlevés,

A en juger par l'aspect que le magasin présentait ce matin, les auteurs du vol ont opéré avec un calme parfait ; les écrins contenant les parures ont été enlevés sans être déplacés.

On ne s'explique pas comment ils se sont introduits dans le magasin, dont la porte était fermée à clef ; on assure même que la clef était dans la serrure, à l'intérieur.

Quant à la valeur des bijoux emportés, les estimations varient ; les uns disent 60 000, les autres 300.000 fr.

— CHIMAY. — Un crime a été commis, la nuit de mercredi à jeudi, dans une ferme de la commune, de Salles, près Chimay.

L'un des hommes de cette ferme, déserteur français, a tué à coups de fourches un de ses camarades, et le meurtre perpétré il a jeté le cadavre dans la fosse à purin. Il a été arrêté jeudi par la gendarmerie de Chimay.

— WILRYCK. — Une lutte fratricide a eu lieu, mardi, à Wilryck, pour la cause la plus futile Voici comment la raconte l'*Opinion*, d'Anvers :

Mardi dernier, les frères André et Médart D..., le premier âgé de 17 ans et le second de 24, fils d'un meunier, demeurant chaussée de Boom, à Wilryck, se prirent de querelle au sujet d'une course à cheval à faire en ville. L'aîné pour empêcher son jeune frère de prendre le coursier, avait fermé l'écurie.

Le jeune homme voulut alors y entrer de force et fit des tentatives pour fracturer les serrures.

L'aîné, voyant l'entêtement de son frère, se mit en colère ; lui lança une fourche à la tête, et, heureusement, ne l'atteignit pas.

C'est alors que le cadet eut à son tour un moment de rage folle, se retourna, courut sur son frère et lui porta un violent coup de couteau-poignard dans le côté droit. Le malheureux s'affaissa baignant dans son sang.

Le parquet de notre ville s'est rendu sur les lieux, accompagné des médecins-légistes. La blessure de la victime est très grave.

Le coupable a été arrêté et mis à la disposition de la justice.

FAITS DIVERS

— Un épouvantable drame vient de jeter la consternation dans la paisible commune de Gennevilliers.

Mme Adam, veuve depuis six mois, s'était rendue, vendredi, à Gennevilliers, rue Sainte Marie, accompagnée de ses quatre enfants pour louer une maison de plaisance.

Pendant qu'elle était en pourpalers avec la propriétaire de l'immeuble, trois de ses enfants s'approchèrent d'une carrière de sable appartenant à M. H..., entrepreneur de maçonnerie. Cette carrière abandonnée était remplie d'eau.

Les trois enfants eurent l'idée de se baigner, le plus jeune, Charles Albert, âgé de dix ans, attiré par un tourbillon, disparut aussitôt ; son frère Georges, âgé de treize ans, voulut lui porter secours, mais le pauvre malheureux disparut à son tour ; enfin l'aîné, Marcelin, âgé de dix-sept ans, n'écoutant que son courage, se jeta à l'eau pour essayer de sauver ses deux frères.

Le même sort l'attendait. Attiré par les cris des enfants et des témoins de cette épouvantable scène, M. Laugé, chiffonnier, parvint non sans danger à sauver Marcelin.

Quant aux cadavres des deux autres enfants, ils n'ont été retrouvés que quelque temps après.

M. Delalonde, commissaire de police a ouvert une enquête.

— Il y a une dizaine de jours, nous racontions comment les dames de la Mère de Dieu venaient d'être expulsées de la maison d'éducation des Loges.

Dix de leurs anciennes élèves se sont présentées vendredi aux examens de l'Hôtel-de-Ville.

Toutes les dix ont été reçues et ont obtenu le brevet du second ordre.

Le drame de l'Opéra

Le *Gaulois* raconte comme il suit un suicide qui a causé un certain scandale dans la soirée de samedi à l'Opéra :

Hier soir, à dix heures et demie, au beau milieu du ballet du troisième acte du *Tribut de Zamora*, trois coups successifs retentirent et firent se retourner tous les spectateurs.

On vit alors tournoyer, au fond de la loge 35 du second rang, un grand jeune homme, tenant à la main un petit revolver de dame. Au même instant, un quatrième coup retentit, et le jeune homme tomba à la renverse sur le divan.

Les danses avaient cessé; la musique se taisait. Tous les spectateurs étaient debout, consternés, s'interrogeant du regard. On baissa le rideau.

A notre arrivée près de la loge, 35, celle-ci était gardée déjà par un municipal, M. Taylor, commissaire du neuvième arrondissement, prévenu sur le champ, accourait avec M. Vaucorbeil. On pénétra alors dans la loge.

Le suicidé donnait encore quelques faibles signes de vie. Il râlait. Trois blessures saignaient à la gorge. La chemise portait une large tâche de sang au-dessus du cœur.... C'est sans doute la blessure du dernier coup de revolver.

M. Taylor fit donner les premiers soins au moribond par un des médecins de service à l'Opéra. Puis il inspecta les vêtements du blessé, et l'on sut ainsi qu'il s'appelait comte d'Aulnoy (?), de nationalité américane. Il paraît avoir vingt-deux ans à peine. Son chapeau porte les initiales L.G., surmontées d'une couronne de comte. On suppose donc qu'il voyageait sous un nom d'emprunt, car une lettre trouvée sur lui portait en substance ce qui suit :

« J'ai joué ma vie à pile ou face. Je choisis pour me tuer le moment du ballet pour des raisons que certaine personne vous révèlera peut-être.

» Comte D'AULNOY. »

On sut également qu'il avait été en